



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE  
DE LA POLICE NATIONALE**

## **AVIS DE CONCOURS DECONCENTRE DE TECHNICIEN DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE SESSION 2024**

Le Service Administratif et Technique de la Police Nationale à Mayotte organise pour l'année 2024, **un recrutement de 1 technicien en externe** de police technique et scientifique affectation Mayotte selon le calendrier suivant :

- Ouverture des inscriptions : **12/06/2023**
- Clôture des inscriptions internet : **12/07/2023 minuit** ([www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr))
- Clôture des inscriptions papier : **Mercredi 12/07/2023**
- Épreuves écrites d'admissibilité : **Mercredi 26/07/2023**
- Épreuve orale d'admission : **à compter du 25/09/2023**
- Agréments des lauréats : **à compter du 15/12/2023**

### **CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES**

- Etre de nationalité française et jouir de ses droits civiques ;
- Etre de bonne moralité, avoir le bulletin n° 2 du casier judiciaire vierge ou sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées et jouir de ses droits civiques ;
- Etre en règle au regard des obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense, pour ceux qui y sont assujettis;
- Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme de niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 (sauf dérogation) ;
- Suppression des limites d'âge supérieures pour l'accès aux concours par [l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005](#) ;
- L'accès aux emplois dans les corps de techniciens de PTS et d'ingénieurs de PTS n'est pas soumis à l'arrêté du 2 août 2010. Leur aptitude médicale est régie par le droit commun soit l'article 20 du décret 86-442 du 14 mars 1986. L'aptitude physique repose sur la nécessité d'être « *physiquement aptes à exercer leurs fonctions, compte-tenu éventuellement des possibilités de compensation du handicap* ».

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Sur internet: [www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr)**

**Les dossiers d'inscription papier peuvent être retirés et déposés au :**

**- SATPN de Mayotte – Bureau du recrutement**

rue de la batterie Sud – BP 448 – 97610 DZAOUDZI

(Quai Ballou, derrière l'immeuble Ballou)

Ouvert au public les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 08h30 à 12h00 – 14h00 à 16h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00.

Mèl : [recrutement-satpn976@interieur.gouv.fr](mailto:recrutement-satpn976@interieur.gouv.fr)

Téléphone : 02-69-61-76-23 / 06-39-69-04-24

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à se présenter au SATPN à DZAOUDZI, ou à envoyer un mèl à : [recrutement-satpn976@interieur.gouv.fr](mailto:recrutement-satpn976@interieur.gouv.fr) ou consulter le site internet du ministère de l'intérieur : [www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr)

**"L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis. Le candidat n'ayant pas reçu de convocation pour les épreuves doit se rapprocher du service organisateur".**

**ATTENTION : Ne cumulez pas dossier papier et inscription en ligne.**

**NB : La date limite de retour des dossiers d'inscription papier est fixée au 12/07/2023 à 12h. Les inscriptions en ligne seront clôturées le 12/07/2023 à minuit .**